



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.3305
5 novembre 1993

FRANCAIS

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 3305e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le vendredi 5 novembre 1993, à 11 h 30

Président : M. JESUS (Cap-Vert)

Membres :

Brésil	M. SARDENBERG
Chine	M. LI Zhaoxing
Djibouti	M. OLHAYE
Espagne	M. YAÑEZ-BARNUEVO
Etats-Unis d'Amérique	Mme ALBRIGHT
Fédération de Russie	M. VORONTSOV
France	M. LADSOUS
Hongrie	M. ERDÖS
Japon	M. MARUYAMA
Maroc	M. BENJELLOUN TOUIMI
Nouvelle-Zélande	M. KEATING
Pakistan	M. MARKER
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir David HANNAY
Venezuela	M. BIVERO

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 12 h 25.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION AU MOZAMBIQUE

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR L'OPERATION DES NATIONS UNIES AU
MOZAMBIQUE (S/26666 et Add.1)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Mozambique une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Afonso (Mozambique) prend place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies au Mozambique; ce rapport fait l'objet des documents S/26666 et S/26666/Add.1. Les membres du Conseil sont également saisis du document S/26694, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré lors des consultations préalables du Conseil.

J'attire l'attention des membres sur les modifications techniques suivantes apportées au libellé du projet de résolution (S/26694) dans sa forme provisoire.

Tout d'abord, l'ordre des deux premiers alinéas du préambule doit être inversé.

Troisièmement, au paragraphe 15, les mots "Fonds d'affectation spéciale créé" doivent être remplacés par les mots "Fonds d'affectation spéciale qui doit être créé".

Le premier orateur est le représentant du Mozambique. Je lui donne la parole.

M. AFONSO (Mozambique) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais, pour commencer, vous exprimer, au nom de ma délégation, mes plus chaleureuses félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Ma délégation est parfaitement consciente de vos talents diplomatiques remarquables et tient à vous rendre spécialement hommage pour la façon remarquable dont vous avez servi votre pays et notre continent pendant ces deux années de travail intensif au Conseil. Nous sommes donc certains que le Conseil profitera de votre connaissance des relations internationales et que ses délibérations seront couronnées de succès.

Qu'il me soit également permis de remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Sardenberg du Brésil, de l'excellente manière dont il a dirigé les délibérations du Conseil de sécurité le mois dernier. Je lui suis particulièrement reconnaissant de la coopération qu'il a prodiguée à ma délégation et à moi-même, ainsi que du leadership dont il a fait preuve au cours des consultations qui ont conduit à l'adoption, vendredi dernier, de la résolution 879 (1993) du Conseil de sécurité.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour remercier tous les membres du Conseil de l'excellente coopération qu'ils m'ont apportée ainsi qu'à ma délégation depuis la création de l'Opération des Nations Unies au Mozambique

M. Afonso (Mozambique)

(ONUMOZ). Je me réjouis à la perspective de continuer à travailler avec les membres du Conseil cette année et l'année prochaine.

Je voudrais encore une fois rendre hommage au Secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, pour son attachement indéfectible à l'instauration de la paix dans mon pays. Sa récente visite historique au Mozambique et les résultats obtenus à cette occasion témoignent de cet attachement. Je voudrais lui dire encore une fois à quel point nous avons apprécié sa visite. Comme le Secrétaire général a pu le constater lui-même, pour le Gouvernement, le peuple et, en fait, toutes les forces politiques du Mozambique, son séjour nous a redonné courage et nous a permis de trouver un nouveau dynamisme et un nouvel optimisme dans notre processus de paix.

A ce stade, je tiens aussi à féliciter le Secrétaire général de son rapport extrêmement clair – contenu dans le document S/26666 du 1er novembre 1993 –, qui offre une évaluation détaillée des progrès réalisés dans l'application de l'Accord général de paix pour le Mozambique, en particulier les récents événements survenus depuis la dernière séance du Conseil de sécurité sur la question.

Douze mois se sont écoulés depuis l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 782 (1992) du 13 octobre 1992 qui, entre autres, approuvait la nomination par le Secrétaire général d'un représentant spécial intérimaire ainsi que l'envoi au Mozambique d'une équipe d'au plus 25 observateurs militaires. L'adoption de cette résolution a marqué le début d'une ère nouvelle dans le processus d'instauration d'une paix durable au Mozambique.

La création par le Conseil, le 16 décembre 1992, de l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ), a jeté les bases juridiques d'un suivi continu, par le Conseil de sécurité, du processus de paix au Mozambique. Depuis, le Conseil a consacré plusieurs séances à l'évolution du processus de paix dans mon pays et il a adopté plusieurs résolutions importantes à cet égard. Nous pensons donc que le moment ne pouvait être mieux choisi pour faire le bilan des progrès réalisés jusqu'à présent dans la recherche de la paix, ainsi que le bilan des activités de l'Opération des Nations Unies au Mozambique.

De toute évidence, certains progrès ont été réalisés depuis la mise en place de l'ONUMOZ. De façon générale, les objectifs de l'Accord général de paix ont été préservés, en particulier le respect du cessez-le-feu. Néanmoins, on se rappellera que chaque étape de l'application des dispositions de l'Accord de Rome s'est heurtée à des difficultés imprévues.

M. Afonso (Mozambique)

Il y a eu des moments où nous étions préoccupés par les retards dans le déploiement du contingent des Nations Unies, qui avait pour but d'accélérer le processus. Néanmoins, peu de temps après que cette question importante eut été résolue, d'autres obstacles – artificiels et toujours plus importants – sont apparus au cours du processus de mise en oeuvre.

Le déploiement des forces de maintien de la paix des Nations Unies a un effet positif sur le pays tout entier. La présence des Nations Unies a beaucoup contribué à promouvoir un retour graduel mais régulier des réfugiés et des personnes déplacées, le retour à une vie normale dans tout le pays, le rétablissement de la base de production dans les zones rurales et la revitalisation de l'économie.

A cet égard, je voudrais saisir cette occasion pour dire encore une fois à quel point mon gouvernement apprécie le rôle positif joué par le Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'aide humanitaire pour aider mon gouvernement à s'attaquer aux problèmes essentiels liés au programme de secours humanitaire au Mozambique.

Comme on s'en souviendra, mon gouvernement et la communauté internationale ont, à plusieurs reprises fait part de la profonde déception qu'ils ressentent en raison des retards continuels subis par le processus de désengagement, de regroupement et de démobilisation des forces armées. En outre, la formation de la nouvelle armée ne s'est pas déroulée conformément au calendrier fixé dans l'Accord général de paix. Evidemment, la RENAMO n'était pas prête à envoyer ses forces en temps voulu.

D'autre part, la Commission nationale de l'administration publique et la Commission nationale des affaires de police n'ont pas pu être créées du fait que la RENAMO n'a pas nommé ses représentants.

En outre, le Gouvernement a dû apporter des réponses aux demandes systématiques de la RENAMO, réponses qui étaient la condition indispensable que posait la RENAMO pour respecter les dispositions de l'Accord général de paix. Ces demandes portaient, entre autres choses, sur les installations et sur les moyens de protéger les logements, les transports et les communications de la RENAMO. Comme on peut le constater, il s'agissait véritablement d'un ensemble de conditions préalables qui ont longtemps mis gravement en péril l'Accord de Rome.

Malgré de sérieuses pénuries de ressources résultant d'un conflit prolongé, le Gouvernement de mon pays n'a rien négligé pour favoriser la paix. Nous avons offert à la RENAMO et, chaque fois que cela était possible, aux autres partis politiques tout ce que nous étions en mesure d'offrir.

Le Conseil de sécurité se rappellera que, suite à des efforts concertés qui ont été entrepris après la signature de l'Accord de Rome, M. Dhlakama, dirigeant de la RENAMO, a finalement accepté de se rendre à Maputo, où il a rencontré le Président Chissano à plusieurs reprises entre le 23 août et le 3 septembre 1993. Cette série de rencontres a débouché sur des accords dans deux des domaines les plus vitaux pour la mise en oeuvre de l'Accord général de paix. Concernant la question de l'administration territoriale, il a été convenu qu'un poste de conseiller devrait être créé auprès de chacun des 10 gouverneurs provinciaux du Mozambique. A cette fin, la RENAMO a été priée de nommer trois de ses membres dans chaque province afin d'aider les gouverneurs provinciaux au sujet des questions importantes liées à l'administration territoriale. Le Gouvernement de mon pays estime que cet accord constitue un progrès dans les efforts faits pour préserver l'unité du pays.

S'agissant des affaires de police, il a aussi été convenu, entre autres, de demander à l'ONU d'envoyer un contingent de police afin de superviser toutes les activités policières et de fournir un appui technique à la Commission nationale des affaires de police, créée en vertu de l'Accord général de paix. A cet égard, le Gouvernement de mon pays a déjà présenté une demande officielle au Secrétaire général pour qu'il envoie un contingent de police, conformément à l'accord que je viens de mentionner. Nous notons avec satisfaction que le projet de résolution dont est saisi le Conseil autorise le Secrétaire général à entreprendre la sélection et le déploiement des 128 observateurs de police des Nations Unies.

Le Gouvernement mozambicain a accepté de faire toutes ces concessions dans le but d'éliminer les obstacles entravant le processus de paix. Il les a faites

M. Afonso (Mozambique)

parce qu'il estime qu'il n'existe absolument aucune raison de mettre encore en danger la vie de millions de nos concitoyens, après environ 30 ans de guerres dévastatrices. Le Gouvernement mozambicain n'a rien ménagé pour accommoder les intérêts des autres parties, notamment la RENAMO, tout en disant clairement qu'il hésitait à prendre tout engagement qui pourrait finalement se traduire par une réouverture des négociations sur l'Accord de Rome.

Par ailleurs, alors qu'intervenait cet accord, les négociations au sein de la conférence consultative pluripartite, qui est responsable de l'élaboration d'une loi électorale, étaient pratiquement dans l'impasse, et aucune entente n'a pu être conclue sur la composition de la Commission électorale.

En raison de l'état de la situation, un sentiment d'urgence a été exprimé par le Conseil de sécurité dans la résolution 863 (1993) qu'il a adoptée le 13 septembre 1993. C'est pourquoi le Gouvernement de mon pays a salué l'adoption de cette résolution, sincèrement convaincu qu'il est nécessaire d'assurer le strict respect de la lettre et de l'esprit de l'Accord de Rome. De plus, cette résolution souligne clairement le caractère inacceptable des tentatives faites pour assortir de conditions le processus de paix ou pour gagner du temps ou obtenir de nouvelles concessions. Ces tentatives sont contraires au processus de paix et ont empêché jusqu'à maintenant la pleine mise en oeuvre de l'Accord général de paix.

C'est dans ce contexte que le Secrétaire général s'est rendu en visite officielle au Mozambique du 17 au 20 octobre 1993. Cette visite dans notre pays lui a donné une occasion unique d'établir des contacts de haut niveau avec le Gouvernement, la RENAMO et d'autres partis politiques au Mozambique et de jeter un regard neuf sur les activités de l'Opération des Nations Unies au Mozambique.

La visite du Secrétaire général a été utile et opportune. Par suite de ses nombreux pourparlers avec le Gouvernement, la RENAMO et d'autres partis politiques, un progrès décisif a été réalisé dans le processus de paix mozambicain. Grâce à la volonté politique des parties, il a finalement été possible de parvenir à des accords utiles et ambitieux sur toutes les principales questions relatives à la pleine mise en oeuvre de l'Accord général de paix.

Comme le souligne clairement le rapport du Secrétaire général, un accord a été conclu sur la composition de la Commission électorale. Comme je l'ai déjà souligné, l'absence de progrès sur la question de la composition de cette importante commission a entraîné le blocage de toutes les négociations menées au sein de la conférence consultative pluripartite. L'accord qui a été réalisé

M. Afonso (Mozambique)

devrait permettre l'achèvement rapide et fructueux de la loi électorale, qui servira de pierre angulaire aux élections générales prévues l'an prochain.

La Commission électorale sera composée de 10 membres représentant le Gouvernement, de sept membres représentant la RENAMO, de trois membres représentant les autres partis politiques et d'un président indépendant. De plus, le Gouvernement, la RENAMO et d'autres partis politiques envisagent de créer un tribunal électoral qui tranchera, entre autres, les problèmes que pourrait poser le processus électoral en cas de désaccord au sein de la Commission électorale. Le Tribunal électoral sera composé de cinq juges – trois juges d'origine non mozambicaine dont la compétence technique, la neutralité et l'efficacité sont reconnues et deux juges mozambicains de même stature. Cette composition met en relief la grande importance que nous accordons à la crédibilité des institutions en cours de création afin d'attester de la légalité et de la validité de l'ensemble du processus électoral et de ses résultats. Pour ces raisons, nous demanderons au Secrétaire général de consulter le Conseil de sécurité sur la meilleure façon dont il peut contribuer à la sélection et à la nomination des juges non mozambicains.

A l'heure actuelle, des experts techniques appartenant à tous les partis politiques achèvent la rédaction de la loi électorale. L'ensemble du processus, y compris l'adoption de la loi électorale par l'Assemblée de la République, est censé être mené à terme d'ici la fin novembre 1993. Cependant, nous sommes maintenant extrêmement troublés par le fait que, au cours des négociations – après le départ de Maputo du Secrétaire général – la RENAMO a encore une fois et conformément à sa pratique traditionnelle soulevé de nouvelles questions étrangères au processus, dressant ainsi des obstacles sur la voie de l'adoption de la loi électorale. Il est clair que cela est contraire à l'esprit des engagements pris lors de la visite du Secrétaire général au Mozambique. La communauté internationale doit envoyer un message ferme à la RENAMO pour l'informer clairement que de telles pratiques ne seront dorénavant plus tolérées.

M. Afonso (Mozambique)

Eu égard à la question de la démobilisation des forces armées, un nouveau calendrier décrivant les différentes étapes de la démobilisation a déjà été approuvé par les deux parties. La démobilisation des forces paramilitaires commencera par le déplacement des premières troupes vers les zones de rassemblement. Conformément au nouveau calendrier, la démobilisation commencera en janvier 1994 et sera terminée en mai de la même année. Des progrès considérables ont également été réalisés concernant l'approbation des zones de rassemblement. Sur les 49 zones de rassemblement envisagées dans le cadre de l'Accord général de paix, 36 ont déjà été approuvées. Les nouvelles Forces de défense mozambicaines devraient être pleinement opérationnelles d'ici septembre 1994, un mois avant les élections générales.

Comme le Conseil le sait, la formation de la nouvelle armée est essentielle pour l'avenir du pays ainsi que pour la bonne marche de l'application de l'Accord de Rome. C'est donc l'une des priorités les plus importantes de notre ordre du jour. Toutefois, cette tâche n'est ni aisée ni bon marché, surtout dans le cadre des conditions économiques et financières actuelles du Mozambique. Sans un ferme appui international, il sera très difficile – sinon impossible – pour notre pays de faire face, à lui seul, à toutes les dépenses découlant de la démobilisation des forces armées, de l'entraînement de la nouvelle armée, de la remise en état des installations militaires, de la fourniture d'uniformes, d'équipement d'ingénierie, de communications et autres nécessités de la nouvelle armée. Le Gouvernement mozambicain est pleinement conscient des contraintes financières qui existent actuellement sur le plan international, mais nous pensons que, avec de la bonne volonté, il devrait être possible d'aider notre peuple à financer la fin de la guerre et à rétablir la paix et la tranquillité si essentielles pour tous les Mozambicains. Un Mozambique pacifique, stable et prospère est essentiel non seulement pour les Mozambicains eux-mêmes, mais aussi pour la région de l'Afrique australe tout entière.

L'accord sur les commissions, dont le fonctionnement n'avait pas été possible jusqu'à présent, à savoir la Commission nationale de l'administration publique, la Commission nationale de l'information (COMINFO) et la Commission nationale des affaires de police (COMPOL), représente un autre progrès important. Il a en outre été décidé qu'en attendant le déploiement du contingent de police des Nations Unies, la COMPOL mettra en place ses propres sous-comités pour s'acquitter temporairement des tâches réservées au contingent de police des Nations Unies. Ce qu'il faut maintenant, comme cela a été indiqué

M. Afonso (Mozambique)

avec raison dans le projet de résolution (S/26694), c'est rendre ces commissions fonctionnelles. Tout en accueillant favorablement le déploiement de 128 observateurs de police proposé par le Secrétaire général, nous voulons exprimer toute notre solidarité et notre compréhension eu égard aux incidences financières qui découleront certainement du déploiement de ce contingent. La situation financière actuelle des Nations Unies, dont le Secrétaire général a parlé au cours de sa visite à Maputo, exige une bonne gestion et une bonne utilisation des ressources matérielles et humaines existantes.

L'absence de progrès relatifs à la composition et à la présidence de ces commissions a eu un impact très négatif sur la mise en oeuvre de l'Accord général de paix. Nous pensons donc qu'il est possible maintenant de nous mettre à l'oeuvre sans autres délais. Nous devons aller de l'avant et traduire les aspirations de notre peuple dans la réalité.

Ayant fait ces commentaires, je souhaite ajouter que je suis fermement convaincu que la visite du Secrétaire général a été un événement remarquable en faveur de la paix et un pas en avant vers la pleine mise en oeuvre de l'Accord général de paix pour le Mozambique. Nous espérons donc que, avec la volonté politique et la détermination de tous les partis, y compris celle de la RENAMO, nous aurons amplement le temps de préparer et de tenir des élections générales au plus tard en octobre 1994, comme l'a dit le Conseil. C'est là le souhait du peuple mozambicain tout entier, c'est le souhait de notre gouvernement et c'est également le souhait de la communauté internationale.

Nous estimons qu'à ce stade, notre responsabilité première est d'assurer un mandat continu à l'ONUMOZ pour qu'elle entreprenne ses tâches. Deuxièmement, il est essentiel d'exercer une vigilance continue. A cette fin, nous demandons au Conseil de sécurité de tenir pour responsables tous ceux qui, encore une fois, souhaiteraient briser l'élan qui a été créé par les concordances de vues auxquelles le Secrétaire général est arrivé au cours de sa visite au Mozambique. Il est grand temps que le Conseil de sécurité garantisse que les tergiversations ne seront plus tolérées et qu'elles seront fermement dénoncées, sans ambiguïté, par la communauté internationale.

Mon gouvernement demande que l'appui international continue en faveur de notre quête pour la paix, car la paix est essentielle pour le peuple mozambicain et également pour la région de l'Afrique australe tout entière. A cet égard, nous nous félicitons du projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui. A notre avis, le projet de résolution aborde dans le détail et

M. Afonso (Mozambique)

avec clarté tout ce qui doit être fait pour progresser dans l'application des dispositions de l'Accord général de paix. Nous considérons que l'application de ce projet de résolution est essentielle pour la réalisation d'une paix et d'une tranquillité durables dans notre pays. Nous appuyons donc fermement son adoption par le Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objections, je vais donc mettre aux voix le projet de résolution (S/26694).

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Je vais tout d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. SARDENBERG (Brésil) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter chaleureusement à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre. Nous connaissons vos qualités de chef, et votre expérience juridique et politique nous donne l'assurance que les travaux du Conseil seront dirigés de manière extrêmement compétente. La délégation brésilienne est particulièrement heureuse que vous présidiez à nos délibérations, puisque vous représentez le Cap-Vert et que nos deux pays partagent une culture et une langue communes sur lesquelles nous avons édifié des liens d'amitié très profonds. Vous savez que vous pouvez compter sur la coopération de la délégation brésilienne.

Je voudrais également vous dire ma reconnaissance pour les paroles aimables que vous et d'autres représentants avez eues à mon égard.

Depuis un certain temps déjà, le Conseil de sécurité exprime sa satisfaction de voir se poursuivre le processus de paix au Mozambique, membre de la communauté de pays de langue portugaise, comme votre pays et le mien. Le Conseil, à maintes reprises, a aussi exprimé sa préoccupation persistante concernant les retards et les difficultés dans l'application des mesures demandées dans l'Accord général de paix.

M. Sardenberg (Brésil)

Le rapport qu'a maintenant présenté le Secrétaire général, et dont nous le remercions, reflète un nouvel élan pour le processus de paix au Mozambique et donne des informations sur plusieurs accords importants relatifs à des questions en suspens qui ont été conclus entre le Gouvernement du Mozambique et la RENAMO. Nous sommes particulièrement encouragés par l'accord conclu sur le calendrier révisé pour la mise en oeuvre de l'Accord général de paix. Nous rendons hommage au Secrétaire général et à son Représentant spécial, M. Aldo Ajello, pour leurs efforts, qui ont facilité ces accords. La visite du Secrétaire général à Maputo a certainement joué un rôle de premier plan pour promouvoir ces accords et donner un nouvel élan au processus de pacification.

Nous notons avec satisfaction aussi l'engagement constant du Gouvernement mozambicain, dirigé par le Président Joaquim Chissano, à l'égard de la cause de la paix et de la réconciliation nationale.

L'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ) a joué un rôle fondamental dans le renforcement de la confiance entre le Gouvernement et la RENAMO et favorisé les conditions permettant de faire avancer le processus de paix. Le renouvellement du mandat de l'ONUMOZ pour une nouvelle période de six mois est donc une contribution importante de la part des Nations Unies au succès des efforts de paix au Mozambique. Le Brésil est déterminé à appuyer le maintien d'une présence importante des Nations Unies au Mozambique. A cet égard, nous notons l'observation faite par le Secrétaire général dans son rapport selon laquelle la sécurité est encore précaire dans certaines régions et signalant que le personnel de l'ONUMOZ a davantage besoin de moyens de transport aérien.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis prévoit que tous les trois mois, la situation concernant la mise en oeuvre du mandat de l'ONUMOZ doit être examinée. Lorsque nous procéderons à cet examen, notre souci principal sera la nécessité d'assurer qu'elle puisse continuer de remplir avec efficacité ses fonctions à l'appui du processus de paix. La nécessité de faire des économies est, bien évidemment, un élément dont il faut tenir compte aussi, tant pour cette opération que pour toutes les autres menées par les Nations Unies.

Le Secrétaire général indique aussi qu'il se propose de présenter sous peu un rapport séparé sur la création d'un contingent de police dans le cadre de l'ONUMOZ. Nous attendons avec intérêt ses recommandations à cet égard et sommes prêts à coopérer avec les autres membres du Conseil afin d'y donner suite rapidement. Nous partageons l'avis selon lequel il faut procéder, entre-temps,

M. Sardenberg (Brésil)

au déploiement du petit contingent de 128 policiers observateurs prévus dans le mandat initial de l'ONUMOZ.

L'on ne saurait trop insister sur l'importance d'un respect strict et en temps voulu des exigences concernant les aspects militaires de l'Accord général de paix, et en particulier le regroupement et la démobilisation des troupes, parallèlement au processus de création de nouvelles forces de défense mozambicaines. A juste titre, le projet de résolution dont nous sommes saisis insiste fortement sur ces points.

A présent, il est très important que l'on comprenne clairement que le Conseil suit et suivra attentivement la question cruciale du regroupement et de la démobilisation des troupes et qu'il continuera d'insister sur ces points.

Le calendrier révisé est serré et il faut s'y conformer sans équivoque ou délai, afin de permettre d'organiser des élections démocratiques en octobre 1994. Comme l'indique le projet de résolution, il convient de ne pas soulever à l'heure actuelle de nouvelles questions qui pourraient compromettre la mise en oeuvre en temps voulu de l'Accord général de paix. Le doute n'est plus permis quant à ce qui doit être fait. Ce qu'il faut maintenant, c'est le faire, et le faire sans autre délai.

Nous sommes d'ailleurs sûrs que le nécessaire sera fait et que les efforts de paix du peuple mozambicain en cours porteront leurs fruits. Nous réaffirmons pour notre part notre engagement de poursuivre nos efforts au Conseil de sécurité et ailleurs à l'appui de la paix, du développement et de la prospérité au Mozambique.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Brésil des propos aimables qu'il m'a adressés.

M. OLHAYE (Djibouti) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, nous souhaitons vous féliciter très chaleureusement de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Il ne fait pas de doute pour nous que vos qualités et votre professionnalisme nous guideront avec précision dans le programme chargé qui nous attend.

De même, nous tenons à exprimer notre grande gratitude à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Sardenberg, pour la façon exemplaire dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Le projet de résolution relatif au Mozambique résume très bien les sentiments positifs et l'optimisme prudent de la communauté internationale pour ce qui concerne les progrès accomplis jusqu'à présent dans le règlement du

M. Olhaye (Djibouti)

conflit dans ce pays. Nous tenons également à rendre un grand hommage au Secrétaire général pour son excellent rapport sur la situation actuelle, à la suite de son intervention personnelle dans le processus de négociation entre le Président Chissano et M. Dhlakama, qui, associée aux efforts de son Représentant spécial, M. Ajello, a apparemment été l'étincelle nécessaire pour porter les pourparlers à un niveau autonome et susceptible d'aboutir.

Pour diverses raisons, des dispositions clefs de l'Accord général de paix signé à Rome par les deux parties il y a exactement un an n'ont pas été mises en oeuvre. Le risque que ces délais rallument les suspicions ou durcissent les attitudes a sans cesse pesé sur toutes les parties concernées. Nous devons donc féliciter chaque partie de s'être abstenue de se servir de ces délais comme prétexte d'abandonner l'esprit fondamental de l'Accord.

Ma délégation est heureuse de voir que les progrès vers les élections de l'année prochaine ont été considérablement accélérés par la mise en place de la Commission électorale nationale. Maintenant qu'une date définitive a été fixée pour la tenue des élections, à savoir octobre 1994, les mesures nécessaires pour respecter cette date, telles que la nécessité de réviser et d'adopter la loi électorale en vue de son adoption définitive par l'Assemblée nationale, revêtent désormais un caractère d'urgence. A cet égard, nous sommes heureux aussi de constater qu'à la suite de la visite du Secrétaire général, trois commissions essentielles, à savoir la Commission de l'administration publique, la Commission des affaires de police et la Commission de l'information, qui sont chargées d'activités clefs dans la mise en oeuvre de l'Accord de paix mais qui n'étaient pas opérationnelles jusqu'à présent, ont maintenant des présidents et qu'on s'attend à ce qu'elles commencent leur travail sans délai.

L'effet combiné de ces mesures ainsi que d'autres mesures liées à la formation d'une force de défense et de police unifiée, la conversion de la RENAMO en un parti politique, l'adoption par les deux parties d'un calendrier pour le processus de paix et le fait que la Commission du cessez-le-feu maîtrise en général efficacement des violations du cessez-le-feu étonnamment rares, a été de donner un nouvel élan à tout le processus visant à faire de nouveau du Mozambique une nation pleinement à même de fonctionner.

Nous demeurons toutefois préoccupés quant à l'ensemble du programme d'aide humanitaire, du fait même de l'ampleur du désastre. Le conflit au Mozambique a fait 1,5 million de réfugiés au total, et la double tâche consistant à les réintégrer dans la société et à intégrer les troupes des combattants est énorme.

M. Olhaye (Djibouti)

Viennent s'y ajouter les 4 à 5 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays qui doivent aussi réintégrer leurs régions d'origine. Un problème connexe est celui du déminage dans le pays, où il y a un nombre de mines estimé à 2 millions. Cela demande de la formation, de l'argent et du temps. Tant que des progrès suffisants n'auront pas été accomplis, les mines demeureront un obstacle à la circulation des personnes, à la réintégration et à la production de denrées alimentaires. Il faut donc rendre hommage au Secrétaire général, qui a consacré une attention particulière à cette question.

Sur un plan général, nous constatons que les progrès accomplis jusqu'à présent ont permis de réorienter le programme d'aide, qui portait sur les secours d'urgence, vers des problèmes qui sont davantage axés sur le retour à la normale. L'engagement pris par la communauté internationale à l'égard des besoins du Mozambique, tel qu'il se manifeste dans les contributions annoncées à hauteur de 90 % de la cible globale de 560 millions de dollars pour l'année allant jusqu'au mois de mai 1994, est très encourageant. Etant donné les développements récents, les soucis des donateurs ont été satisfaits, notamment pour ce qui concerne des délais clefs. Cela devrait maintenant ouvrir la voie au financement complet.

Nous espérons que si tout continue de se dérouler comme prévu, le Mozambique représentera un succès pour les Nations Unies en Afrique, analogue à celui remporté en Asie avec le Cambodge, et que, plus encore, il servira d'exemple de ce qui peut être accompli par des dirigeants de bonne volonté appuyés par la communauté internationale. C'est pourquoi ma délégation appuie sans réserve ce projet de résolution.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de Djibouti des propos aimables qu'il m'a adressés.

M. YAÑEZ-BARNUEVO (Espagne) (interprétation de l'espagnol) : Dans le projet de résolution dont nous sommes saisis, le Conseil de sécurité fait état de sa satisfaction en constatant que la dynamique de progrès engagée cet été entre le Président Chissano et M. Dhlakama s'est consolidée — nous espérons définitivement —, à la suite de la visite du Secrétaire général au Mozambique. Le principal obstacle qui empêchait jusqu'à présent de faire des progrès décisifs dans le processus de paix, risquant sérieusement de retarder les élections prévues pour le mois d'octobre 1994, a été surmonté.

M. Yañez-Barnuevo (Espagne)

Nous nous félicitons que le Président du Mozambique et le Président de la Resistencia Nacional Moçambicana (RENAMO) aient accepté le calendrier révisé pour la pleine mise en oeuvre de l'Accord général de paix. Il y a maintenant une série de mesures que les parties doivent prendre dans les mois à venir et que le Conseil suivra avec beaucoup d'attention.

Ma délégation tient aussi à féliciter le Secrétaire général de l'excellent travail qu'il a accompli pendant sa visite à Maputo, où il a su communiquer les graves préoccupations de la communauté internationale devant les retards accumulés dans le processus et la nécessité de s'acquitter des obligations découlant des résolutions du Conseil.

Nous devons aussi nous féliciter de la façon exemplaire dont l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ) s'acquitte de sa mission sous la conduite éclairée du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ajello.

Le rapport du Secrétaire général précise les accords conclus à Maputo sur le regroupement et la démobilisation des troupes; la formation des nouvelles Forces de défense du Mozambique; la mise en place des Commissions nationales de l'administration publique, des affaires de police et de l'information; et la préparation des élections d'octobre 1994. La résolution que le Conseil de sécurité s'apprête à adopter souligne combien il est important que les parties mettent en oeuvre ces accords, conformément au calendrier révisé et clairement défini.

A cet égard toutefois, nous ne pouvons qu'exprimer notre préoccupation devant ce que nous a révélé aujourd'hui le représentant du Mozambique à propos de certaines attitudes adoptées par la RENAMO depuis la visite du Secrétaire général à Maputo. Nous estimons que l'autorisation donnée par le Conseil de sécurité au Secrétaire général pour qu'il sélectionne et déploie rapidement les 128 observateurs de police des Nations Unies approuvés par la résolution 797 (1992) du 16 décembre 1992, suppose un certain sentiment de confiance envers toutes les parties ainsi que parmi les citoyens du Mozambique, cela devant contribuer au processus de réconciliation nationale tout en poussant les parties à faire le nécessaire pour mettre en pratique les accords signés.

Je ne puis non plus manquer d'insister sur le fait que mon pays reste préoccupé par la situation humanitaire au Mozambique et par les souffrances d'une population affligée par un conflit qui n'a que trop duré. Les progrès enregistrés dans ce domaine, et que le Secrétaire général signale dans son rapport, sont importants. Nous lançons un appel aux deux parties pour qu'elles

M. Yañez-Barnuevo (Espagne)

persistent dans cette tendance positive en ouvrant de nouvelles voies de communication entre leurs zones de contrôle respectives, afin que les Nations Unies et les organisations d'aide humanitaire puissent évaluer avec précision les besoins les plus pressants de la population mozambicaine pour lui apporter l'assistance nécessaire.

Le rapatriement et la réinsertion des réfugiés et des personnes déplacées au Mozambique sont autant de signes encourageants qui prouvent la volonté de la population de commencer une nouvelle vie dans une atmosphère de paix, de réconciliation et de développement. Pour cela, la communauté internationale doit continuer à lui apporter son aide généreuse.

Le Conseil de sécurité se prépare à proroger pour une période de six mois le mandat de l'ONUMOZ, étant entendu qu'il le réexaminera dans un délai de 90 jours en se fondant sur le rapport du Secrétaire général rendant compte des progrès des parties pour ce qui est de l'application de l'Accord général de paix et du respect du calendrier révisé pour les élections d'octobre 1994.

L'Espagne considère que cette prorogation montre que la communauté internationale fait confiance aux deux parties – le Gouvernement et la RENAMO – pour respecter leurs engagements et que dorénavant elle acceptera difficilement de nouveaux retards ou la remise en cause de ce processus devant conduire à la paix et à la démocratie au Mozambique.

Nous souhaitons ardemment que le processus de paix au Mozambique que conduisent les Nations Unies aboutisse et devienne un exemple pour tout le continent africain.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je mets maintenant aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/26694.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Brésil, Cap-Vert, Chine, Djibouti, France, Hongrie, Japon, Maroc, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Fédération de Russie, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Venezuela

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution a été adopté à l'unanimité en tant que résolution 882 (1993).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. MARUYAMA (Japon) (interprétation de l'anglais) : Le Japon se félicite des accords conclus entre le Président du Mozambique, M. Joaquim Chissano, et le Président de la RENAMO, M. Alfonso Dhlakama, sur plusieurs questions qui avaient bloqué le processus de paix au Mozambique. Ces accords sont le résultat d'une initiative prise par le Secrétaire général lors de sa visite au Mozambique et des immenses efforts déployés actuellement par son Représentant spécial, M. Aldo Ajello. Le Japon les félicite sincèrement de leur contribution au processus.

En tant que pays participant à l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ), le Japon suit de très près la situation au Mozambique. Bien que nous ayons souvent été découragés par l'absence de progrès, les événements récents nous ont redonné espoir de voir la paix restaurée au Mozambique.

Nous sommes particulièrement heureux que les parties aient accepté le calendrier révisé pour la mise en oeuvre de l'Accord général de paix, comme les y incitait vivement le Conseil de sécurité dans sa résolution 863 (1993). Il importe maintenant que le Gouvernement et la RENAMO oeuvrent de bonne foi pour appliquer les accords. Ils devraient, ce mois-ci, entreprendre le regroupement de leurs troupes pour les démobiliser en janvier 1994. En outre, ils devraient approuver la loi électorale d'ici la fin de ce mois pour s'assurer que les élections puissent avoir lieu dès que possible, et en tout cas en octobre 1994 au plus tard.

Dans son rapport, le Secrétaire général déclare

"que l'Organisation des Nations Unies ne peut que faciliter le processus de paix et qu'elle ne peut ni promouvoir ni instituer la paix sans la coopération des parties." (S/26666, par. 46)

Cela signifie que les deux parties doivent faire preuve de la volonté politique et de la détermination nécessaires pour faire de leurs accords une réalité concrète.

En même temps, le Japon pense qu'il est important que la communauté internationale appuie les efforts du peuple du Mozambique pour ramener la paix et la démocratie dans son pays. En adoptant cette résolution, le Conseil de sécurité a montré qu'il était prêt à apporter son aide. Ma délégation quant à elle est absolument convaincue que la présence de l'ONUMOZ sera nécessaire tant que les élections n'auront pas eu lieu et tant que la paix ne sera pas fermement établie au Mozambique.

M. Maruyama (Japon)

Je voudrais achever en assurant le peuple du Mozambique qu'il peut continuer de compter sur l'appui et la bonne volonté de la communauté internationale tandis qu'il s'efforce d'instaurer une paix durable dans son pays. Nous attendons tous avec impatience le jour où les Mozambicains pourront consacrer leurs efforts à la mise en place d'une société stable, prospère et démocratique.

M. LI Zhaoxing (Chine) (interprétation du chinois) : Avec les efforts conjoints du Secrétaire général et des deux parties au Mozambique, le processus de paix au Mozambique a progressé de manière encourageante, ce qui a permis aux deux parties de se mettre d'accord récemment sur la mise en place de la Commission électorale nationale, de la Commission nationale de l'information et de la Commission nationale des affaires de police, ainsi que sur le calendrier pour le regroupement et la démobilisation des troupes. Ce faisant, elles ont beaucoup contribué à la paix et à la sécurité au Mozambique et en Afrique australe, et elles ont ouvert de nouvelles perspectives de revitalisation du Mozambique. La délégation chinoise se félicite au plus haut point de cette évolution de la situation.

M. Li Zhaoxing (Chine)

La délégation chinoise maintient que le succès du processus de paix et l'instauration d'une paix durable au Mozambique dépendent, en dernier ressort, du peuple mozambicain lui-même, et que les efforts déployés à l'extérieur ne peuvent que faciliter ce processus. A l'heure actuelle, le processus de paix au Mozambique est entré dans une étape cruciale, et les deux parties devraient donc, conformément aux engagements qu'elles ont pris et en pleine coopération avec l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ), adopter des mesures pratiques pour suivre strictement le nouveau calendrier afin d'assurer que les élections se tiennent comme prévu en octobre 1994.

Nous espérons que les deux parties au Mozambique saisiront cette occasion et appliqueront intégralement l'Accord général de paix ainsi que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, afin de créer les conditions propices à l'instauration rapide de la réconciliation nationale. La délégation chinoise appuie donc les recommandations du Secrétaire général au sujet de la prolongation du mandat de l'ONUMOZ et a voté pour la résolution qui vient d'être adoptée.

M. MARKER (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous sommes certains, que grâce à votre expérience et à votre direction compétente, le Conseil fonctionnera sans heurts et efficacement.

Je voudrais également exprimer la gratitude de ma délégation à S. E. l'Ambassadeur Ronaldo Mota Sardenberg, Représentant permanent du Brésil, pour la compétence et la sagacité avec lesquelles il a dirigé les travaux du Conseil au cours du mois d'octobre.

A tous points de vue, l'évolution récente de la situation au Mozambique est encourageante. Si toutes les parties mozambicaines continuent de faire preuve de la même volonté et du même esprit de compromis dont elles ont fait preuve récemment le Mozambique pourrait devenir la prochaine réussite dans l'histoire de l'ONU.

Ma délégation voudrait rendre un hommage particulier et chaleureux au Secrétaire général, dont la présence dynamique récemment au Mozambique a encouragé la conclusion des accords et des arrangements qui ont rendu possible notre réunion ici aujourd'hui.

Nous sommes particulièrement encouragés par les nombreux accords conclus récemment entre le Président Chissano et M. Dhlakama au cours de la récente

M. Marker (Pakistan)

visite du Secrétaire général à Maputo. Maintenant que la question de la composition de la Commission électorale nationale a été réglée, nous espérons que celle-ci fonctionnera efficacement et parviendra à son objectif qui est d'organiser les élections générales au Mozambique en octobre 1994. Nous espérons également que le principe du consensus qui doit régir le fonctionnement de la Commission ne gênera pas ses travaux.

Un autre événement important a été l'accord conclu entre le Gouvernement mozambicain et la RENAMO selon lequel ils sont convenus que l'acheminement de leurs troupes en direction des zones de rassemblement commencerait au cours de ce mois et la démobilisation en janvier 1994.

Il est crucial que le calendrier convenu entre le Gouvernement mozambicain et la RENAMO soit strictement respecté. Le processus de démobilisation doit se terminer en mai 1994. L'inscription des électeurs doit être achevée en juin 1994. La formation des nouvelles forces de défense mozambicaines doit être terminée en septembre 1994, et la campagne électorale doit prendre fin à temps pour que les élections nationales aient lieu à la fin du mois d'octobre.

L'Organisation des Nations Unies ne peut qu'aider le peuple mozambicain et, au mieux, compléter ses efforts. La responsabilité principale du rétablissement d'une situation normale et d'un ordre démocratique dans ce pays incombe essentiellement à son peuple et à ses dirigeants. Il faut bien comprendre que la communauté internationale pourrait ne pas être à même de fournir indéfiniment des ressources humaines et matérielles si le peuple mozambicain lui-même n'apporte pas une contribution substantielle au processus de paix et de relèvement.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Pakistan des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. LADSOUS (France) : Ma délégation se félicite des développements positifs intervenus récemment à la faveur de la visite du Secrétaire général à Maputo dans la mise en oeuvre du processus de paix au Mozambique. C'est donc avec satisfaction que la France a voté en faveur de cette résolution, qui prolonge le mandat de l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ) pour une période de six mois, étant entendu que l'état d'avancement du processus de paix fera l'objet d'un examen périodique.

La France, qui avait marqué sa préoccupation devant les retards apportés à la pleine application des Accords de Rome, se réjouit des accords conclus par les parties, notamment en ce qui concerne le processus de regroupement et de

M. Ladsous (France)

démobilisation des troupes et le bon fonctionnement des commissions mixtes, tout particulièrement de la Commission électorale. Ma délégation appelle les parties à continuer à faire preuve de sagesse et de modération, à respecter strictement les échéances du calendrier révisé et à coopérer avec l'ONUMOZ pour le bon déroulement du processus électoral. Ma délégation souligne à cet égard qu'il est impératif que ces élections soient organisées comme prévu, au plus tard en octobre 1994, et qu'aucun retard dans ces conditions ne sera plus tolérable.

Ma délégation rend une nouvelle fois hommage à l'action accomplie par l'ONUMOZ sous l'autorité du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ajello. Elle rappelle que l'ONU ne peut cependant se substituer aux parties et que c'est d'elles que dépend avant tout le processus de paix.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Cap-Vert.

Mon gouvernement suit le processus de paix au Mozambique avec un vif intérêt.

Après des années de souffrances et de difficultés, les Mozambicains, auxquels nous sommes attachés par les liens particulièrement étroits de l'amitié et de l'histoire, ont une occasion unique de changer de cap afin d'instaurer l'harmonie et la stabilité politique dans le pays, de reconstruire leurs vies brisées et de jouir, dans la paix et la liberté, des ressources abondantes de leur riche pays.

Le processus de paix qui est en cours leur offre cette possibilité unique. Les partis politiques et leurs dirigeants sont appelés à jouer un rôle historique, et une responsabilité particulière leur incombe à cet égard.

L'Accord général de paix est au centre de ce processus. Son application ponctuelle et intégrale amènera enfin la paix et la stabilité au Mozambique.

Nous sommes heureux de prendre note des progrès réalisés, particulièrement récemment, en ce qui concerne les aspects liés à l'Accord général de paix. A cet égard, mon gouvernement attache la plus grande importance au calendrier révisé récemment convenu pour l'application de l'Accord général de paix.

Le succès du processus de paix en cours et la tenue en octobre de l'année prochaine, des élections attendues depuis si longtemps dépendront de la capacité de chacune des parties de respecter ce calendrier et de s'y conformer.

Mon gouvernement les invite donc instamment à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour continuer d'honorer promptement les accords et les arrangements qu'elles ont conclus, satisfaisant ainsi à l'enjeu historique qui consiste à rétablir la paix, la stabilité et la prospérité dans leur pays.

Le Président

Agir autrement prolongerait inutilement et dangereusement l'agonie du peuple mozambicain, qui, depuis trop longtemps, endure les souffrances atroces que lui inflige la perte d'êtres aimés tués à la guerre, qui depuis trop longtemps, connaît les épreuves résultant d'une économie détruite et de vies brisées, et qui, depuis trop longtemps, aspire légitimement à la paix.

Nous sommes particulièrement encouragés par l'évolution positive du processus de paix au Mozambique et, notamment, par le dialogue entre le Président Chissano et le dirigeant de la RENAMO, M. Dhlakama, dont il est fait état dans le rapport du Secrétaire général (S/26666). Nous encourageons les parties à maintenir cette dynamique dans l'intérêt d'une paix durable et d'une prospérité soutenue dans leur pays.

Nous lançons un appel à tous ceux qui sont à même de le faire pour qu'ils fournissent l'assistance financière nécessaire pour faciliter la mise en oeuvre du processus de paix et pour améliorer la situation humanitaire au Mozambique.

Nous félicitons le Secrétaire général des efforts personnels qu'il a déployés, au cours de sa récente visite au Mozambique, qui ont contribué à la conclusion d'accords importants, et rendons hommage à son Représentant spécial, M. Ajello, pour le bon travail qu'il a fait et pour le dynamisme dont il a fait preuve dans l'exercice de ses fonctions. Notre reconnaissance s'adresse aussi à toutes les femmes et à tous les hommes qui servent dans le cadre de l'Opération des Nations Unies au Mozambique pour l'aide qu'ils apportent au processus de paix au Mozambique.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé, à ce stade, l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 30.